

**A.P.R.A.F.S. – a.s.b.l.**  
**Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire**

Siège social : Rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles – N° d'entreprise : 449218876 – R.P.M. : Nivelles  
Site Internet : [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be) – Contact – Secrétariat : [janine@fayt.net](mailto:janine@fayt.net)

**P.V. de l'Assemblée générale du 21 octobre 2021**

**Projet de PV**

La séance est ouverte à 10h35 dans les locaux de l'internat de Nivelles.

**A. Conférence :**

Le Président, Roland GAINAGE, souhaite la bienvenue aux quelque 40 membres présents et accueille notre conférencier du jour, Monsieur Philippe MARBAIX, climatologue, chargé de recherches à l'U.C.L., membre de l'équipe du professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE et de la plateforme wallonne pour le GIEC (« Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat »).

**B. Assemblée générale :**

L'AG fait suite à une interruption de séance, durant laquelle est projeté le reportage photographique réalisé par Monsieur Maurice GASPARD et relatif au voyage en Eifel-Rhin d'octobre 2019.

**1. Rapport sur le fonctionnement et les activités développées par l'Association en 2020**

Le Président rappelle que l'AG 2020 n'a pu être tenue pour cause de Covid, et a été remplacée par une consultation des membres par la voie du dernier Bulletin de l'année. Vu que cette consultation n'a fait l'objet d'aucune objection, son contenu s'en est trouvé approuvé, en particulier les comptes et budget, ainsi que le renouvellement des mandats de certains administrateurs.

Par ailleurs, toujours en raison de la situation sanitaire, aucune activité n'a pu avoir lieu en 2020. L'excursion à Gand a été annulée (et les sommes versées remboursées), le voyage en Normandie, après avoir été reporté à deux reprises, a finalement eu lieu fin septembre et fera l'objet d'un compte-rendu dans le prochain Bulletin. La visite culturelle à « Train World » qui était planifiée pour juillet 2020 aura lieu début novembre.

**2. Situation financière de l'Association**

**2.1. Présentation des comptes pour l'année écoulée.**

Le trésorier, Monsieur Jean-Claude MATTHYS commente le bilan des recettes et dépenses pour l'année 2020, qui se présente comme suit :

<b>APRAFS - Comptes recettes et dépenses</b>		<b>Année 2020</b>
<b>A Recettes</b>		<b>32.197,00 €</b>
1. Cotisations		7.117,00 €
a Cotisations 2020	3.185,00 €	
b Cotisations 2021	3.932,00 €	
2. Publicité		230,00 €
3. Location d'appartement(s) à Middelkerke		2.190,00 €
4. Excursion à Gand		1.120,00 €
5. Voyage en Eure (reporté en 2021)		21.540,00 €
<b>B Dépenses</b>		<b>34.594,76 €</b>
1. Assurance		237,94 €
2. Frais administratifs		376,84 €
3. Frais bancaires		87,00 €
4. Taxe communale (sera payée en 2021)		0,00 €
5. Site internet (2020 + 2021 [28,89 x 2])		57,78 €
6. Bulletin (impression et expédition)		5.851,20 €
7. Location d'appartement(s) à Middelkerke		2.290,00 €
8. Excursion à Gand		2.019,00 €
9. Voyage en Eure		23.675,00 €
<b>C Résultats de l'année 2020</b>		<b>-2.397,76 €</b>

Le déficit apparent est dû aux mouvements financiers liés au voyage en Eure, dont le bilan final est légèrement positif. Ce déficit a donc été compensé en 2021.

<b>APRAFS -- État du patrimoine</b>			
<b>Solde au ...</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Différence</b>
Bpost - Compte à vue	3.028,59 €	3.830,83 €	802,24 €
Bpost - Compte d'épargne	11.753,37 €	8.553,37 €	-3.200,00 €
<b>Total</b>	<b>14.781,96 €</b>	<b>12.384,20 €</b>	<b>-2.397,76 €</b>

2.2. Approbation des comptes : les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2.3. Présentation du projet de budget pour l'année en cours.

<b>APRAFS - Projet de budget</b>		<b>Année 2021</b>
<b>A Recettes</b>		<b>16.884,00 €</b>
1. Cotisations		6.510,00 €
a Exercices antérieurs	0,00 €	
b Année en cours	3.520,00 €	
c Année suivante	2.990,00 €	
2. Publicité		250,00 €
3. Location d'appartement(s)		3.030,00 €
4. Assemblée générale (repas)		825,00 €
5. Activités diverses		819,00 €
6. Excursion(s)		0,00 €
7. Voyage en Eure		5.450,00 €
<b>B Dépenses</b>		<b>15.261,00 €</b>
1. Assurance		250,00 €
2. Frais administratifs		500,00 €
3. Frais bancaires		100,00 €
4. Taxe communale (2020 + 2021)		110,00 €
5. Publication(s) au Moniteur		140,00 €
6. Site internet (payé en 2020)		0,00 €
7. Bulletin (impression et expédition)		5.300,00 €
8. Location d'appartement(s)		2.881,00 €
9. Assemblée générale (repas)		825,00 €
10. Activités diverses		0,00 €
11. Excursion(s)		0,00 €
12. Voyage en Eure		5.155,00 €
<b>C Différence</b>		<b>1.623,00 €</b>

2.4. Approbation du budget par applaudissements.

2.5. Décharge au Conseil d'administration est également faite par applaudissements.

### 3. Recrutement de nouveaux membres

Le point préoccupant concerne la baisse du nombre de cotisants, phénomène qui s'est fortement accéléré au cours de la pandémie (moins 98 en 2 ans).

Les causes sont sans doute multiples : aux décès s'ajoutent en effet les déménagements, notamment vers des séniories, qui ne nous sont pas communiqués ... et les – fréquents – oublis de paiement qui, répétés, finissent par se traduire par des exclusions.

Pour rencontrer la problématique des oublis de paiement de la cotisation, nous avons, cet été, profondément retravaillé notre base de données de manière à pouvoir désormais informer les membres, via l'étiquette de leur Bulletin, de l'état de paiement de leur cotisation pour les 3 dernières années.

Quelques dizaines de régularisations ont déjà été enregistrées suite à l'envoi du Bulletin de septembre.

Il reste que quelque 79 membres, qui étaient en ordre de paiement en 2020, n'ont toujours pas cotisé pour 2021. Certains d'entre eux ont dû déménager, d'autres ont peut-être été victimes de la Covid ...

Nous mentionnerons dans le prochain Bulletin les noms de tous les membres que nous avons ainsi perdu de vue ces dernières années.

L'entrée en vigueur du RGPD<sup>1</sup> a eu deux effets négatifs pour notre gestion :

- les Bulletins non distribués nous reviennent désormais sans information exploitable, mais uniquement avec la mention « Ne reçoit pas / plus le courrier à l'adresse indiquée » ou « Adresse insuffisante / incorrecte »;

<sup>1</sup> RGPD = Règlement général sur la protection des données.

- les gestionnaires administratifs n'ont plus le droit de nous communiquer des listes d'adresses de nouveaux retraités.

Ce dernier point amène à évoquer le fait que le recrutement de nouveaux retraités ne compense pas les départs naturels.

Une des pistes à privilégier est le contact direct avec les chefs d'établissement.

C'est pourquoi le Conseil d'administration souhaite pouvoir compter sur la collaboration de membres qui accepteraient de devenir des « **relais locaux** », c'est-à-dire des porte-parole qui prendraient contact avec les chefs d'établissement de leur région pour leur présenter l'APRAFS et faire en sorte que les futurs et nouveaux retraités soient informés de notre existence.

Un **document de présentation de l'ASBL** a été conçu à cet effet. Il est téléchargeable sur notre site internet et sera intégré au prochain Bulletin.

Il est également disponible, de même que de petites cartes de visite, auprès de notre trésorier.

#### 4. **Composition du Conseil d'administration : élection d'un administrateur pour l'exercice 2021 – 2025**

Le Conseil d'administration a, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 et dans le respect de nos dispositions statutaires, coopté Monsieur Alain FAURE dans le mandat laissé vacant suite au décès inopiné de Monsieur WILKIN.

Le Président propose à l'AG de désigner aujourd'hui Monsieur FAURE comme administrateur pour un mandat de quatre ans. L'assemblée est unanime à approuver cette proposition.

#### 5. **Activités**

5.1. **Voyage en Normandie-Eure** : Monsieur DEBOUNY nous dit être heureux de la manière dont ce voyage, initialement programmé pour septembre 2020 et une première fois reporté en mai 2021, s'est déroulé le mois dernier; il remercie les participants pour leur confiance et la patience dont ils ont fait preuve. Les retours qui lui sont parvenus sont unanimement positifs.

5.2. **Voyage en Bourgogne en 2022** : M. DEBOUNY annonce qu'il étudie, avec les voyages Angelina, un voyage en Bourgogne, qu'il projette pour la dernière semaine de septembre 2022.

#### 6. **Assemblée générale de 2022 à Gilly**

Le Président signale qu'afin de respecter une certaine alternance dans la localisation de nos A.G., le C.A. propose que celle de 2022 ait lieu à l'A.R. de Gilly, facilement accessible en train + métro, ainsi qu'en voiture, un grand parking se trouvant à moins de 200 m.

Il remercie Monsieur Jean-Louis BOUXIN, qui s'est fait notre intermédiaire dans le contact avec le collègue préfet.

Il propose, à la demande dudit préfet, que notre AG ait lieu un mercredi, ce qui faciliterait l'organisation logistique au niveau de la cuisine de l'établissement.

L'AG marque son accord avec cette proposition. La date retenue est le mercredi 23 mars 2022.

Après avoir remercié les participants pour leur écoute attentive et leur participation active, le Président les invite à partager l'apéritif et le repas préparés par le personnel de l'Internat autonome de Nivelles.

La séance se clôture à 13h20.

Rapporteur : Guy SEVERS

La Secrétaire,

Le Président,

Jeanine COLINET

Roland GAINAGE

---

**Bulletin : lancer appel aux relais locaux pour informer les nouveaux et futurs retraités + insérer doc de présentation et liste des « perdus de vue »**